

**Rapport de la Commission sur le préavis : Section des infrastructures sportives – demande d'un crédit de Fr 185'000.00 pour financer l'aménagement d'un skatepark au Vieux-Moulin**

St-Prex, le 1.11.2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Céline Farine Rogo et Messieurs Alexandre Buvelot, Aryn Lalani, David Mondada et Marc Hauswirth (rapporteur) s'est réunie le 13 octobre 2022.

Nous nous sommes entretenus avec les jeunes pétitionnaires à l'origine de la demande du skatepark, Madame Anouck Gäumann (Déléguée municipale), Madame Roxane Métraux (Responsable de la Cabane des jeunes) et Frank Fischer (Skateur expérimenté et consultant de plusieurs Municipalités pour la réalisation de skateparks en Suisse Romande).

**Préambule,**

Le projet présenté fait suite à une pétition des jeunes munies de 250 signatures, suivi d'un sondage au sein des écoles de St-Prex, où sur 545 réponses, 90% des jeunes souhaitent un skatepark. Lors de ce sondage, 66% des jeunes ont déclaré avoir une trottinette et 25% un skateboard.

Il est aussi dans la continuité du précédent skatepark (démonté il y a 2 ans car devenu trop dangereux) en gardant le même site, mais en modernisant le concept, avec des modules plus petits et plus accessibles. Les jeunes ont été intégrés dans l'élaboration du projet de renouvellement de skatepark. Ce skatepark est conçu multisport, skateboard mais aussi trottinette freestyle et roller.

**L'élaboration**

Suite aux workshops entre les jeunes, Monsieur Fischer et la Municipalité, l'accent a été mis sur des modules adaptés aux plus grand nombre, et leur nombre d'utilisateurs-trices plafonné afin de privilégier la sécurité.

La commission a apprécié que cela ne soit pas le vendeur qui définisse le projet, mais un consultant neutre ayant déjà officié pour d' autres skateparks, notamment à Yverdon. Les modules prévus, en métal et en HPL (sorte de papier maché compressé) nous semblent un bon compromis entre prix et durabilité.

Avec l'aide de Monsieur Fischer, le projet ainsi monté nous semble en adéquation avec les demandes des jeunes sportifs intéressés, dans l'air du temps tout en misant sur la sécurité et la qualité.

**Utilisation des skatepark**

Lors des discussions, la commission était rassurée d'apprendre que dans le milieu du skate (inconnu de la plupart d'entre nous), le fair-play et le respect mutuel sont d'usage et appliqués sur les skateparks aux alentours, et l'autogestion fonctionne bien.

Néanmoins afin de clarifier les choses, le skatepark n'étant pas une place de jeux pour apprendre la trottinette à trois roues aux plus jeunes, nous recommandons l'établissement d'une charte, instaurant un âge minimal (8 ans ?) et rappelant les règles de base.

Concernant la sécurité en général, et l'éventuelle présence inappropriée d'autres personnes sur le lieu, la commune va s'assurer que PRM intègre le skatepark dans sa tournée sans coût supplémentaire. L'objectif étant la discussion et une présence bienveillante.

### **Financièrement**

Le présent préavis nous semble répondre aux attentes d'une partie de la population de Saint-Prex et être bien dimensionné. Il a l'avantage d'avoir un coût raisonnable par rapport à l'ancien projet et devrait en plus bénéficier d'un subside du Fond vaudois du sport.

Concernant l'entretien du skatepark, hors modules, l'équipe de la commune pourra l'intégrer dans son cahier des charges sans surcoût. Aucun éclairage n'est prévu pour le skatepark, de ce fait, aucune charge électrique supplémentaire n'est à prévoir et les nuisances sonores ou rassemblement inopportun seront limités par ce fait.

### **Impact environnemental**

Même si la création du skatepark requière de l'énergie et des matières premières, nous pensons que la pratique sportive et la découverte de ces sports (skateboard, roller et trottinette) est bénéfique pour les habitants de St-Prex et leurs futurs modes de déplacement.

### **Conclusions**

Le "retour d'un skatepark à St-Prex" tient à cœur à de nombreux jeunes et le projet tel que présenté semble à l'unanimité de la commission adapté à St-Prex. Nous vous invitons à le soutenir.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipalité
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à aménager un skatepark au Vieux-Moulin ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr 185'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes communales ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 10 ans, après déduction des subventions, par tranche annuelle de Fr 18'500.00, le solde la dernière année.

Pour la commission  
Marc Hauswirth, rapporteur

